



Les conseils de quartier sont au nombre de huit : Chantiers, Clagny-Glatigny, Jussieu, Montreuil, Notre Dame, Porchefontaine, Saint Louis, Satory, auxquels s'ajoute une instance de concertation spécifique pour les habitants du domaine national du Château de Versailles, dite « instance du Château ».

Chaque conseil de quartier comporte trois collèges :

- **collège des représentants des habitants** élus directement par les Versaillais dans le cadre de chaque quartier, au scrutin majoritaire uninominal à un tour. Le nombre de sièges pour les représentants des habitants est de 10, sauf pour le quartier de Satory pour lequel 9 membres sont élus (6 représentants des résidences de la gendarmerie et 3 représentants des résidences relevant du ministère de la défense, pour l'essentiel de la résidence de l'Étang) ;

- **collège des représentants des associations** élus directement par les associations dans chaque quartier, par une élection au scrutin majoritaire à un tour. Le nombre de sièges pour les associations est de 10 sièges, sauf pour le quartier de Satory où le nombre de sièges est de 5 (deux représentants du milieu sportif, deux représentants des associations des parents d'élèves, un représentant des commerçants) ;

- **collège des personnalités désignées par le Maire** dans la limite de 10 sièges, sauf pour le quartier de Satory pour lequel ces sièges sont, compte tenu de la spécificité du quartier, réservés à des représentants des autorités militaires compétentes.

Nommés par le Maire sur proposition des chefs de corps concernés, ces représentants sont au nombre de 3, dont 2 pour la gendarmerie (un pour chacune des unités, GBGM et GIGN) et un pour le Groupement de Soutien de Base de Défense (organisme interarmées relevant de la Défense).

Lors de l'élection de l'actuel conseil de quartier, il faut regretter qu'en raison d'une trop faible mobilisation et d'une insuffisance de candidatures, seuls trois des quatorze sièges des deux premiers collèges réservés à des représentants élus aient pu être pourvus.

Lors du renouvellement du conseil après les élections municipales de 2014, il s'avère éminemment souhaitable que, conscients des enjeux pour la vie du quartier, les associations et les habitants se mobilisent et participent en plus grand nombre.

Il convient cependant de se féliciter du bon fonctionnement du conseil, dans une ambiance amicale et productive. En effet, tous les sujets ont pu être abordés. Si le conseil n'est qu'une instance de proposition, certains dysfonctionnements dans la vie du quartier ont pu être résolus et de nombreuses propositions ont abouties, même s'il y a encore des pistes à explorer !!

Pour mémoire, le premier conseil de quartier s'est réuni le 18 mars 2009 et 4 conseils se sont tenus régulièrement chaque année.

## **II. BILAN SYNTHETIQUE 2009-2013**

Michel Bernot, Maire-Adjoint délégué pour le quartier, dresse ensuite un bilan synthétique des principales actions et réalisations de la municipalité sur le plateau de Satory.

### **2.1 Généralités**

Satory, 8<sup>ème</sup> quartier de Versailles, fait, depuis le début de l'actuel mandat, l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe municipale et des services de la Ville.

Seul quartier pour lequel le Maire a confié une délégation transversale à l'un de ses adjoints, il bénéficie à ce titre et en raison même de sa spécificité militaire, d'un engagement politique fort permettant, en partenariat étroit et grâce à un dialogue permanent avec les autorités hiérarchiques de la défense et de la gendarmerie, d'identifier rapidement les problèmes et d'apporter des réponses concrètes aux attentes des habitants.

Le rôle du conseil de quartier, instance de concertation et d'échanges au sein duquel ces autorités délèguent des représentants permanents (cf. I supra) est donc essentiel pour la bonne marche des affaires d'intérêt général, compte tenu de la complexité et des interactions entre les différents échelons de responsabilité :

- Satory, entièrement situé sur le territoire communal mais dont le statut de grand camp militaire a été réaffirmé en 2007, relève, au titre des parties communes (notamment pour l'entretien des grands axes de communication) de la responsabilité du Général gouverneur militaire de Paris, commandant la zone de défense et de sécurité d'Ile de France, représenté par le Colonel commandant le Groupement de Soutien de Base de Défense, DMD des Yvelines ;
- la gendarmerie, rattachée depuis 2009 au ministère de l'intérieur, est quant à elle directement responsable de la gestion et de l'entretien des zones résidentielles affectées au logement statutaire de ses personnels, ainsi que de la voirie correspondante ;
- la Ville de Versailles, enfin, qui ne possède en propre aucun terrain ni élément de voirie dans ce périmètre entièrement domanial, assure et développe directement ou par l'intermédiaire de l'intercommunalité (VGP) des services publics aux habitants (administration, écoles, transports en commun, enlèvement des ordures ménagères etc.) tout en apportant son appui technique, autant que de besoin, aux services de l'Etat dans leur domaine de compétence.

De nombreux problèmes d'intérêt général peuvent donc dans ce contexte être portés à la connaissance des parties concernées et parfois même directement pris en compte dans le cadre du Conseil de quartier qui, pour cette raison, ne doit pas être confondu avec d'autres instances ( Conseil des résidents, conseils d'écoles... ) dont l'objet est entièrement différent et la portée nécessairement plus limitée.

## **2.2 Principales réalisations effectuées et projets en cours**

### ***- Période 2008-2009 :***

. débloqué de l'AOT (autorisation d'occupation temporaire d'un terrain domanial) permettant de mener à bien la réalisation effective du projet de terrain multisports lancé à la fin du mandat précédent,

. réouverture et réfection complète de l'antenne administrative de la Mairie, en réponse à la demande des habitants,

. étude conjointe avec les services de la défense visant à clarifier définitivement le statut juridique de la voirie commune et les responsabilités en matière de réglementation de la circulation à l'intérieur du quartier (camp militaire ouvert à la circulation publique) aboutissant à la reconnaissance des pouvoirs de police du Maire,

. installation de panneaux d'information (plans de Ville) aux principaux accès du quartier,

. poursuite du programme de réalisation des quais d'autobus,

. intervention directe auprès des services du ministre de l'intérieur pour faciliter le financement du programme de réfection de la voirie interne et de réhabilitation des logements de la zone gendarmerie,

***-Période 2010-2011 :***

. mise en sécurité du carrefour situé près du centre commercial (Boulevard Soult-Route des Docks) et de l'ensemble de la zone (aménagement divers de la chaussée et des passages piétons, arrêté municipal réglementant la circulation, institution d'une zone 30),

. intervention en urgence, pendant l'hiver 2010-2011, sur demande des autorités et des résidents de la zone gendarmerie, d'une entreprise mandatée par la Ville, pour reboucher (enduit à chaud) les nids de poule de l'avenue Guichard, afin de permettre la circulation des autobus desservant le quartier,

. action auprès du gestionnaire du centre commercial (Altearea-Cogedim) et de la direction régionale de la Poste pour obtenir la réfection et la valorisation du centre commercial (annonce et début d'exécution - peinture - d'un plan de rénovation pluriannuel des parties communes, incluant celle du bureau de poste),

. poursuite du programme de réalisation des quais d'autobus.

***-Période 2012-2013 :***

. lancement d'une grande étude d'urbanisme (protocole Ville-Etat), confiée à l'AFPR, visant à définir un cadre cohérent et de qualité pour la construction de logements et la réhabilitation de l'habitat, avec les services associés, dans le périmètre Fesch-Koufra-Delpal (Satory-Est) ; 1<sup>ère</sup> phase (définition des scénarios et des besoins d'équipements) terminée, poursuite en cours de la réflexion sur les modalités de financement,

. réalisation, en réponse à la demande des parents d'élèves, d'un aménagement de sécurité rue de la Martinière (rétrécissement de la chaussée, élargissement des trottoirs, réalisation d'un dépose-minute devant le groupe scolaire),

. mise en place d'un service de bus de nuit pour la desserte du quartier au départ de la gare des Chantiers,

. suite et fin du programme de réalisation des quais d'autobus,

. réalisation d'une aire de jeux dans la résidence de l'Etang, financée en partie par une subvention de l'Etat (réserve parlementaire),

. mise en place d'une signalétique spécifique sur les accès principaux (panneaux d'information avec logos) pour indiquer la présence du centre commercial.

***-Projets en cours :***

. à court terme (fin 2013 –début 2014) et sous réserve de l'accord des autorités militaires, aménagement définitif du carrefour Boulevard Soult-Route des Docks-Avenue Guichard par la mise en place de feux tricolores sur les 4 branches de l'intersection, le repositionnement des passages piétons, la construction de trottoirs en enrobé et la pose de nouvelles bordures et de barrières de sécurité,

. à moyen et plus long terme, participation active, en liaison avec les services de l'Etat, à la poursuite des études d'urbanisme et au développement du Grand Paris-express, concernant en particulier le positionnement de la future gare du métro automatique léger près du rond-point de Bir-Hakeim.

### **2.3 Bilan financier**

Sur l'ensemble de la période de référence (5 premières années du mandat en cours), le cumul des dépenses d'investissement réalisées par la Ville au profit du quartier (hors travaux d'entretien courant effectués en régie et déduction faite des subventions reçues) s'élève à plus d'un million d'euros, se répartissant comme suit :

- travaux de voirie et aménagements urbains :	236 000 €
- travaux dans les écoles :	773 240 €

### **2.4 Conclusion**

Un effort important a été accompli, avec l'aide de tous, pour rendre le quartier plus agréable à vivre pour les habitants et plus attractif pour les investisseurs potentiels.

Les résultats obtenus sont très encourageants, même si beaucoup reste encore à faire.

Il convient de poursuivre dans le même esprit de dialogue et de partenariat, en y associant les résidents et leurs représentants, car la Ville ne dispose pas de tous les leviers et les autorités militaires sont elles-mêmes confrontées à des contraintes budgétaires fortes.

## **III. Intervention du Maire**

Le Maire a présenté sa vision sur l'avenir du quartier et ses perspectives de développement.

François de Mazières a précisé différents aspects.

Connaissant bien le quartier, il a évoqué le fort potentiel de Satory Ouest : cluster high tech, pôle Mov'eo, Inrets, Citroën Sports, industries de défense - Nexter, Renault Trucks Défense etc.- fortement impacté par le bon déroulement du calendrier du projet du Grand Paris Express.

Il a ensuite présenté dans ses grandes lignes le projet de rénovation urbaine et de construction de logements à Satory Est sur l'emprise des quartiers Fesch-Koufra-Delpal.

Le Maire a conclu en remerciant le Maire-Adjoint délégué, la Présidente et les membres du Conseil de quartier pour le travail accompli et les résultats obtenus.

La séance est levée à 10 heures 30.